

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/08/2025 - 46846 - 2018 B 08028 - 841 798 077 - 1PACTEO

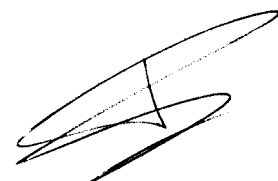
Etats financiers au 31/12/2024

Bilan

"Certifié conforme à l'original."

Le PRÉSIDENT:

Mme. Anne Gunder



Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits de propriété industrielle				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporees				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	5 202	3 648	1 554	2 650
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations évaluées au coût				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	5 202	3 648	1 554	2 650
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnement				
	En-cours de production main d'œuvre				
	En-cours de production matières premières				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes sur commandes en cours				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	268 549		268 549	438 879
	Autres créances	73 838		73 838	109 986
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILISABLES	1 046 692		1 046 692	800 000	
DISPONIBILITES	26 509		26 509	118 419	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 276		1 276	1 883
	TOTAL (III)	1 416 864		1 416 864	1 469 167
	Frais d'émission d'emprunt (1)				
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion au cours					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 422 067	3 648	1 418 418	1 471 818

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	22 220	22 220
	Primes d'émission, de fusion et d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 222	2 222
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	477 173	376 195	
Résultat de l'exercice	96 097	100 978	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	597 712	501 615
Autres fonds propres	Produits des émissions de valeurs mobilières		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques et charges		79 707
	Provisions pour engagements		
	Total des provisions		79 707
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts dettes assimilés		
	Emprunts et dettes assimilés - concours de crédit (2)		
	Emprunts et dettes assimilés - concours de crédit (3)		
	Avances et prêts consentis par les établissements de crédit		
	Autres avances et prêts consentis		
	DETTES D'EXPLAINTES		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	427 173	449 788
Dettes fiscales et sociales	385 613	440 707	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et matériel			
Autres dettes	7 920		
Produits constatés d'impôt sur les bénéfices			
	Total des dettes	820 706	890 495
	Ecarts de conversion		
	TOTAL PASSIF	1 418 418	1 471 818
	Résultat de l'exercice	96 097,04	100 977,99
(1) Dettes et produits financiers		820 706	890 495
(2) Dont concours bancaires et courants			
(3) Dont emprunts participatifs			

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	1 553,91	0,11	2 650,30	0,18	(1 096,39)	-41,37
Autres immobilisations corporelles	1 553,91	0,11	2 650,30	0,18	(1 096,39)	-41,37
21830000 MOBILIER & MATÉRIEL	5 202,29	0,37	5 852,12	0,40	(649,83)	-11,10
28183000 AMORT. MOBILIER & MATÉRIEL	(3 648,38)	-0,26	(3 201,82)	-0,22	(446,56)	-13,95
TOTAL III - Actif Circulant NET	1 416 864,32	99,89	1 469 167,37	99,82	(52 303,05)	-3,56
Créances clients et comptes rattachés	268 549,17	18,93	438 878,85	29,82	(170 329,68)	-38,81
041D Collectivités locales	268 549,17	18,93	438 878,85	29,82	(170 329,68)	-38,81
Autres créances	73 838,07	5,21	109 986,47	7,47	(36 148,40)	-32,87
040D Collectivités locales	100,80	0,01	100,80			
44400000 ETAT (hors impôts)	10 876,00	0,77	31 349,00	2,13	(20 473,00)	-65,31
44566000 T.V.A. DÉBIT	61 499,74	4,34	58 118,41	3,95	3 381,33	5,82
44586000 T.V.A. DÉBIT (hors TVA déductible)	413,53	0,03	20 519,06	1,39	(20 105,53)	-97,98
44870000 ETAT (hors impôts)	948,00	0,07	948,00			
Valeurs mobilières de placement	1 046 691,71	73,79	800 000,00	54,35	246 691,71	30,84
50300000 COMPTES EN BANQUE	905 000,00	63,80	800 000,00	54,35	105 000,00	13,13
50810000 SICAVIS	141 691,71	9,99			141 691,71	
Disponibilités	26 509,44	1,87	118 419,05	8,05	(91 909,61)	-77,61
51200001 BANQUE COMMERCIALE	23 375,69	1,65	115 460,05	7,84	(92 084,36)	-79,75
51880000 INTERBANK	3 133,75	0,22	2 959,00	0,20	174,75	5,91
Charges constatées d'avance	1 275,93	0,09	1 883,00	0,13	(607,07)	-32,24
48600000 CHARGES D'AVANCE	1 275,93	0,09	1 883,00	0,13	(607,07)	-32,24
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 418 418,23	100,00	1 471 817,67	100,00	(53 399,44)	-3,63

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	597 712,42	42,14	501 615,38	34,08	96 097,04	19,16
Capital Social ou individuel	22 220,00	1,57	22 220,00	1,51		
10130000 CAPITAL SOCIAL	22 220,00	1,57	22 220,00	1,51		
Réserve légale	2 222,00	0,16	2 222,00	0,15		
10610000 RESERVE LEGALE	2 222,00	0,16	2 222,00	0,15		
Report à nouveau	477 173,38	33,64	376 195,39	25,56	100 977,99	26,84
11000000 REPORT A NOUVEAU	477 173,38	33,64	376 195,39	25,56	100 977,99	26,84
Résultat de l'exercice	96 097,04	6,77	100 977,99	6,86	(4 880,95)	-4,83
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions			79 707,00	5,42	(79 707,00)	-100,00
Provisions pour risques			79 707,00	5,42	(79 707,00)	-100,00
15110000 PROVISIONS			79 707,00	5,42	(79 707,00)	-100,00
TOTAL IV - Total des dettes	820 705,81	57,86	890 495,29	60,50	(69 789,48)	-7,84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	427 173,07	30,12	449 788,46	30,56	(22 615,39)	-5,03
040C Collectivités locales	424 919,47	29,96	326 674,10	22,20	98 245,37	30,07
40810000 FRS - Fournisseurs	2 253,60	0,16	123 114,36	8,36	(120 860,76)	-98,17
Dettes fiscales et sociales	385 612,74	27,19	440 706,83	29,94	(55 094,09)	-12,50
42820000 PERSONNEL	6 164,55	0,43	5 884,80	0,40	279,75	4,75
42860000 PERSONNEL	194 000,00	13,68	176 000,00	11,96	18 000,00	10,23
43100000 ORGANISATION	15 640,00	1,10	38 833,45	2,64	(23 193,45)	-59,73
43710000 ORGANISATION	6 907,50	0,49	23 737,85	1,61	(16 830,35)	-70,90
43732000 ORGANISATION	517,24	0,04	2 795,03	0,19	(2 277,79)	-81,49
43750100 ORGANISATION	304,00	0,02			304,00	
43820000 ORGANISATION	2 632,72	0,19			2 632,72	
43860000 ORGANISATION	493,34	0,03	2 586,50	0,18	(2 093,16)	-80,93
43861000 ORGANISATION	77 600,00	5,47	71 200,00	4,84	6 400,00	8,99
44210000 ETAT	5 258,00	0,36	13 213,40	0,90	(8 155,40)	-61,72
44551000 TAXES	32 857,00	2,32	33 310,00	2,26	(453,00)	-1,36
44572000 TAXES	43 758,39	3,06	73 145,80	4,97	(29 707,41)	-40,61
Autres dettes	7 920,00	0,56			7 920,00	
041C Collectivités locales	7 920,00	0,56			7 920,00	
TOTAL DU BILAN PASSIF	1 418 418,23	100,00	1 471 817,67	100,00	(53 399,44)	-3,63

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE

^u Certifié conforme à l'original.

Le Président.

Pierre-Arthur BOUADON



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan au 31/12/2024 s'élève à **418 418 euros**.

Le compte de résultat sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 460 383 euros** et un total **charges de 3 364 386 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 96 097 euros**.

L'exercice a été clos le **31/12/2024**.

Il a une durée de 12 mois.

Les comptes ont été établis en appliquant conformément aux hypothèses de base :

- l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de la valeur d'acquisition
- l'absence de continuité d'exploitation d'un exercice à l'autre.
- l'absence de provision pour dépréciation

La méthode de la valeur d'acquisition des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de la valeur d'acquisition.

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité de la comptabilité et de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises et déduits de la dépréciation.

Amortissements

Les amortissements sont calculés de manière linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation.

- Immobilisations corporelles sont amorties conformément aux mesures de simplifications pour les petites entreprises sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations incorporelles ont des durées d'utilisations différentes et sont amorties séparément et un plan d'amortissement propre à chaque immobilisation.

La dépréciation des immobilisations est évaluée à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation et d'ajustement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks

Les matières premières et produits finis ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le minimum de la situation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constituée lorsque la valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances clients ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement des créances clients susceptibles de donner lieu.

Les créances fournisseurs ont été évaluées dans le niveau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute.

Dettes

Les dettes fournisseurs et fournisseurs ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achèats

Les frais de transport et de livraison n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été enregistrés dans les comptes de charge correspondant à leur nature.

Pat

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		283 144
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 254
<i>FRS : Fournisseurs</i>	2 254	
Dettes fiscales et sociales		280 891
<i>PERSO. SAL.</i>	6 165	
<i>PERSO. SAL.</i>	194 000	
<i>ORG. SOCIALES</i>	2 633	
<i>ORG. FIS.</i>	493	
<i>ORG. SOC.</i>	77 600	

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		4 082
Autres créances		4 082
<i>ETAT : 000</i>	<i>948</i>	
<i>INTER : 000</i>	<i>3 134</i>	

PKL

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des immobilisations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations			
	Clients douteux et clients en litige			
	Autres créances clients	268 549	268 549	
	Créances représentatives			
	Personnel et comptes d'associés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	10 876	10 876	
	Taxes sur la valeur ajoutée	61 913	61 913	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	948	948	
Groupe et associés				
Débiteurs divers	101	101		
Charges constatées d'avance	1 276	1 276		
	TOTAL DES CREANCES	343 663	343 663	
(1) Prêts accordés en vertu de contrats				
(1) Remboursements				
(2) Prêts et avances consentis				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires				
	Autres emprunts obligataires				
	Emp. dettes étrangères				
	Emp. dettes étrangères				
	Emprunts et dettes financières				
	Fournisseurs et autres créanciers	427 173	427 173		
	Personnel et comptes d'associés	200 165	200 165		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104 095	104 095		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	76 295	76 295		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 058	5 058		
Dettes sur immobilisations					
Groupe et associés					
Autres dettes	7 920	7 920			
Dettes représentatives d'opérations de financement					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	820 706	820 706		
(1) Emprunts souscrits					
(1) Emprunts remboursés					
(2) Emprunts dettes financières					

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits		1 276	
Charges et Produits			
Charges et Produits			
TOTAL		1 276	

--

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début d'exercice		22 220,00	1,0000	22 220,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		22 220,00	1,0000	22 220,00



1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

le vingt-cinq Juin,

A 16 heures,

Les associés de la société **1PACTEO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GOURDON, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ⊙ la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- ⊙ le rapport de gestion ;
- ⊙ l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- ⊙ le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⊙ le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- ⊙ le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⊙ Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- ⊙ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- ⊙ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- ⊙ Prise d'acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- ⊙ Révision de la rémunération du Président et du Directeur Général ;
- ⊙ Pouvoirs pour les formalités ;
- ⊙ Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- ⊙ du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un **bénéfice** de **96 097** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice** de **96 097** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **477 173** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **573 270** Euros.

L'Assemblée propose d'affecter le résultat de **573 270** Euros, de la façon suivante :

- ⊙ En partie au report à nouveau pour un montant de **506 610** Euros
- ⊙ En partie à la distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :

- ⌘ M. Pierre-Antoine GOURDON détient 9 999 actions et recevra :
 $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{29\,997.00 \text{ €}}$
- ⌘ M. Jean-François WERNET détient 9 999 actions et recevra :
 $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{29\,997.00 \text{ €}}$
- ⌘ M. Arnaud LAMOUR détient 2 222 actions et recevra :
 $2\,222 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{6\,666.00 \text{ €}}$

Ce dividende devant être payé au siège social avant le **30/09/2025**.

Suite au versement, la société déposera la déclaration n°2777D.

Rappel des dividendes distribués précédemment

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le président vous rappelle, qu'au titre des trois précédents exercices, la distribution de dividendes, s'est faite ainsi :

- ⊙ Au titre de l'exercice 2021 : distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :

- ⌘ M. Pierre-Antoine GOURDON a reçu : $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{29\,997.00 \text{ €}}$
- ⌘ M. Jean-François WERNET a reçu : $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{29\,997.00 \text{ €}}$
- ⌘ M. Arnaud LAMOUR a reçu : $2\,222 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{6\,666.00 \text{ €}}$

Ce dividende a été distribué au siège social en juin **2022**. Suite au versement, la société a déposé la déclaration n°2777D.

☉ Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des autres exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président pour 24 000 € Brut de salaire fixe + 100 000 € de primes pour un total de 124 000 € en 2024. La rémunération du Président n'est pas modifiée et reste provisoirement à **24 000 €** annuel de salaire fixe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Directeur Général pour 24 000 € Brut de salaire fixe + 100 000 € de primes pour un total de 124 000 € en 2024. La rémunération du Directeur Général n'est pas modifiée et reste provisoirement à **24 000 Euros** annuel de salaire fixe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une prime de bilan au Directeur Général, M. Jean-François Wernet, et au Président, M. Pierre-Antoine Gourdon, pour **97 000.00 €** brut chacun.

Cette prime, ainsi que les charges patronales associées, ont déjà été provisionnées au bilan comptable 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

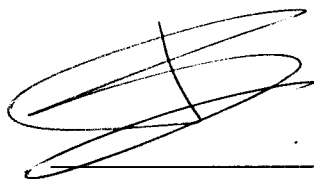
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

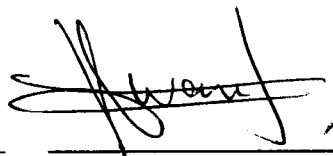
Fait à Sceaux, en trois (3) exemplaires

PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr



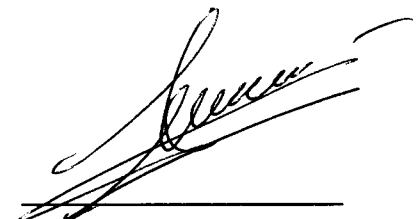
Pierre-Antoine GOURDON

Président



Jean-François WERNET

Directeur Général



Arnaud LAMOUR

Associé


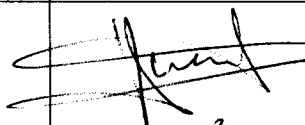
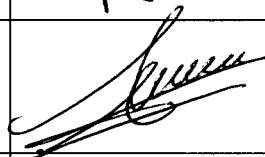
1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

le vingt-cinq Juin,

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
PIERRE-ANTOINE GOURDON 111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX	9 999	9 999		
JEAN-FRANCOIS WERNET 8 RUE DES BOUILLOTS 94370 SUCY-EN-BRIE	9 999	9 999		
ARNAUD LAMOUR 6 RUE DE BEZEONS 78420 CARRIERES-SUR-SEINE	2 222	2 222		
TOTAL	22 220	22 220		

Sur les 22 220 parts sociales composant le capital social.

La feuille de présence fait apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, et totalisent 22 220 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 22 220 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

Le Président

Pierre-Antoine GOURDON



PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

1PACTEO

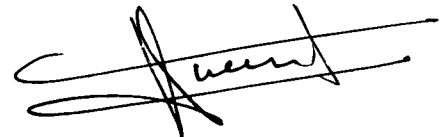
Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
(la "Société")

Représentée par son représentant légal

M. WERNET Jean-François en qualité de Directeur Général,

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'ensemble des associés.
- Déclare que les documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce seront déposés par le représentant légal, M. WERNET Jean-François en qualité de Directeur Général.

Fait à Sceaux, le 02 juillet 2025.



Jean-François WERNET

Directeur Général

PACTEO

SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr